



Litige Contrat creche

Par **Assoula**, le **17/01/2019** à **00:45**

Bonjour,

Je suis en litige avec une creche municipale parisienne où Ma fille a eu une place En novembre 2018. Elle a fait un premier jour d'adaptation de 15 min et un deuxieme de 30 min.

le 3 e jour j ai informé la directrice que je souhaite pas que ma fille finisse la semaine d'adaptation et qu'elle n'intègrera pas la creche.

on me signifie que je devrais payer le mois dû.

j'ai reçu deux factures pour novembre et le reste du mois sur decembre. sachant que ma fille n a pas fini la semaine d'adaptation, j ai signé un contrat le deuxieme jour sans le lire car mon bébé pleurait dans les bras, et ma demande d'annulation est intervenu 24h après.

sachant que mon CDD est arrivé à sa fin le mois même et que je prevois de demenager dans le sud ouest.

pourriez vous m'eclairer svp si je dois imperativement payer ces deux factures pour 45 min passées dans la structure ou pas.

en vous remerciant d'avance pour votre aide.